

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 Décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le sept décembre à 18 heures 00 le Conseil Municipal de Saint-Pons de Thomières, légalement convoqué en séance publique s'est réuni sous la présidence de Monsieur André ARROUCHE, Maire.

Présents : ARROUCHE André, GAZEL Delphine, BOITTIER Cyril, MOLINIER Mégane, CABROL Josian, COUSTAL Ghislaine, SOULIGNAC Jacques, VIDAL Sylvie, FABRE Thomas, SEGONNE CATHALA Pascale, GAZEL Jean-Luc, PEYRAS Stéphanie, VIDAL Michel, CAUQUIL PATURAL Viviane, MARTINEZ GIL Nadège, LAFON Claude, CARLAC Roxane

Représentés :

Laurent CHARRAS par Cyril BOITTIER

Bruno GIRONA par Claude LAFON

Absents excusés :

Mégane MOLINIER est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Compte rendu de la dernière séance du conseil municipal en date du 22 Septembre 2022

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire propose l'examen de l'ordre du jour :

1 - Approbation de la convention cadre Petites Villes de Demain (PVD)

Monsieur le Maire rappelle au conseil que La Commune de Saint Pons de Thomières a été retenue par l'Etat dans le cadre du programme national Petites Villes de Demain (PVD).

Monsieur le Maire précise que L'ORT, un nouveau dispositif au service du projet de revitalisation.

La mise en œuvre de ce programme repose sur trois phases :

- Phase 1 : la convention d'adhésion, signée par la communauté de communes du Minervois au Caroux, les communes de Saint Pons de Thomières et d'Olonzac et les partenaires institutionnels, le 6 juillet 2021 ;
- Phase 2 : la phase d'initialisation, en cours, qui se traduit par la rédaction d'une convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et qui fait l'objet de la présente délibération ;
- Phase 3 : la phase de déploiement du programme, qui correspond au temps d'engagement financier et de réalisation des actions inscrites dans la convention-cadre et ce, jusqu'en 2026.

L'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire. La réalisation d'un diagnostic territorial, document préparatoire au projet de territoire, a permis de mettre en exergue des enjeux primordiaux pour ajuster et cibler les actions concrètes des politiques publiques.

Monsieur le Maire propose :

- d'approuver, dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, le projet de territoire décrit dans la convention-cadre annexée à la présente délibération ainsi que ses orientations, actions et intentions de projet qui en découlent ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter tous les financeurs ou partenaires pour permettre la réalisation du programme ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre valant ORT et tout document de type administratif, technique ou financier relatif à ce dossier.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

2 - Agrandissement du cimetière

Monsieur le Maire rappelle au conseil que

- La concession funéraire est un contrat administratif portant occupation du domaine public.
- La commune a engagé une procédure de reprise de concession et que cette procédure est longue et complexe

Monsieur le Maire précise au conseil que l'état d'abandon a été constaté par un procès-verbal dressé par l'adjoint au maire en présence du garde champêtre après une visite des lieux.

Monsieur Le Maire précise que les procès-verbaux devront être affichés durant un mois à la porte de la mairie et à celle du cimetière (article R 2223-16)

Monsieur le Maire précise qu'à la suite de ces formalités le conseil municipal sera saisi afin d'émettre un avis sur la reprise des concessions.

D'autre part, Monsieur le Maire précise que l'initiative de la création et de l'agrandissement d'un cimetière dans une commune rurale comme Saint-Pons, appartient au conseil municipal et propose donc au conseil d'engager une procédure d'agrandissement du cimetière.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

3 - 8000 arbres par an – Campagne 2023 – Département de l'Hérault

Monsieur le Maire informe le conseil que le Département de l'Hérault renouvelle pour 2023 l'opération "8.000 arbres par an pour l'Hérault".

Monsieur le Maire précise que le Département assure un choix d'arbres assez vaste afin de s'adapter le mieux possible aux spécificités des territoires.

Monsieur le Maire propose donc d'accepter la cession à l'amiable et à titre gratuit, sans déclassement préalable, conformément à l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques des arbres commandés pour la campagne 2023.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

4 - Illuminations de Noël

Monsieur le Maire informe le conseil que le contexte actuel avec ses difficultés de production d'électricité, de fourniture en gaz et de hausse des coûts, nous amène à limiter et gérer de façon responsable nos consommations. Outre différentes actions engagées déjà sur la rénovation énergétiques des bâtiments communaux et sur le parc d'éclairage public dont le projet d'extinction de nuit, Monsieur le Maire propose des ajustements sur les illuminations de Noël :

- Seront allumées que du 2 décembre au 3 janvier, soit 4 semaines au lieu de 7 les années précédentes
- Ne seront localisées que sur le cœur de ville avec quelques illuminations sur les hameaux pour limiter la quantité de luminaires.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

5- Transaction immobilière : Cession à la Commune

Monsieur le Maire informe le conseil avoir été contacté par M CALAS Thierry fils de CALAS Denis, ce dernier informant du souhait de M CALAS Denis de faire donation de l'immeuble cadastré parcelle **AC 482** Adresse : **22 RUE DE VILLENEUVE** d'une contenance cadastrale : **83 m²**

Monsieur le Maire propose d'accepter le don de M. CALAS sous réserve de l'analyse des charges et conditions grevant la libéralité.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

6- Demande de Subventions d'investissement

Monsieur le Maire propose de demander le soutien des partenaires financiers pour les projets suivants :

- "Bâtiments et Voiries" 2ème répartition 2022 du Fonds d'Aide à l'Investissement des Communes (FAIC) auprès du Conseil Départemental de l'Hérault
- Travaux d'isolation des bâtiments communaux auprès de l'Etat de la cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2023
- Pôle Sportif et de Loisirs auprès de la Région Occitanie et du Conseil Départemental de l'Hérault
- Aménagement de la Traversée de Saint-Pons- réseau AEP et EU - auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de l'Hérault ainsi que l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR)
- Remplacement de l'abri Bus Place du Foirail auprès de la Région Occitanie
- Aménagement du véhicule de Police auprès de la Région Occitanie dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt "La Région vous protège"

Après débat, proposition adoptées à l'unanimité.

7 - Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, (CGCT) qui prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir avant le vote du budget primitif 2023 au titre de l'article L 1612-1 du CGCT les crédits suivants :

Budget principal		Budget principal 2022	Crédits ouverts 2023 (25% du Budget Principal 2022)
21318	Autres bâtiments publics	708 748.29 €	177 187.07 €
2138	Autres constructions	250 000.00€	62 500.00 €
2152	Installations de voirie	91 285.62 €	22 821.41 €
21534	Réseaux d'électrification	30 000.00 €	7 500.00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	15 000.00 €	3 750.00 €
2184	Mobilier	10 000.00 €	2 500,00 €
Total		1 105 033,91 €	276 258,48 €

Budget annexe de l'eau et assainissement		Budget Eau 2022	Crédits ouverts 2023 (25% du Budget annexe eau 2022)
21531	Réseau d'adduction d'eau	166 181.86 €	41 545.47 €
21532	Réseau d'assainissement	378 000,00 €	125 686.28 €
Total		510 000,00 €	167 413.74 €

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

8 - Mise en place d'une procédure de dénomination et numérotation des voies

Monsieur le Maire,

Expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies) à savoir :

- Faciliter et accélérer l'accès aux soins et services à domicile : médecins, secours d'urgence, service des eaux, électricité, gaz, téléphonie.
- Faciliter le déploiement de la fibre, la circulation et les déplacements au travers des outils de cartographie mobiles et simplifier les livraisons à domicile des commandes effectuées par correspondance, par internet et la gestion des listes électorales et les opérations de recensement...

Précise que la dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du Conseil Municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L.2121- 29 du CGCT, règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Précise qu'en vertu de l'article L.2213-28 du CGCT, «Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles».

La dénomination et le numérotage constituent une mesure de police générale que le Maire peut exercer pour des motifs d'intérêt général et que par la suite, le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur la dénomination et le numérotage des voies.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal dans un premier temps :

- de valider le principe général de dénomination et numérotage des voies de la commune,
- d'autoriser l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre de la dénomination et du numérotage des voies.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

9 – Désignation d'un conseiller délégué

Monsieur le Maire rappelle au conseil la démission de Mr Cyril BOITTIER de sa fonction de conseiller délégué et propose au conseil de procéder à la désignation d'un nouveau conseiller municipal délégué et lance un appel à candidature.

Sont candidats : Thomas FABRE et Mme Claude LAFON propose la candidature de Mr Bruno GIRONA, absent excusé.

- Thomas FABRE a obtenu : 17 voix

- Bruno GIRONA a obtenu : 2 voix

M. FABRE Thomas est désigné en qualité de Conseiller municipal délégué avec pour missions :

- Participer à l'organisation, la gestion et le fonctionnement des infrastructures sportives ;
- Participer au protocole lors des cérémonies officielles et autres ;
- Participer à l'organisation et au fonctionnement des marchés de plein air et festifs ;
- Participer à la gestion du domaine public ;
- Participer à la coordination citoyenne des quartiers ;
- Participer à l'organisation du service technique ;

10 – Indemnité de fonction du nouveau Conseiller délégué

Monsieur le Maire propose au conseil de fixer au nouveau conseiller délégué une indemnité identique au conseiller démissionnaire.

Après débat, proposition adoptée à l'unanimité.

11 - Questions diverses

Monsieur le Maire fait état des éléments suivants :

- Une Rencontre a eu lieu avec l'Etablissement Public Foncier (E P F) pour l'accompagnement sur les commerces vacants de la Grand' Rue et le projet d'extension de la Maison de Santé. En lien avec Petites Villes de Demain la signature d'une convention avec l'EPF sera prévue en 2023 ;
- Le portail familles pour la réservation de la cantine sera en place à la rentrée 2023 ;
- Le projet du tiers lieu est en phase de comité de pilotage ;
- La 2^{ème} tranche de vidéo protection est finalisée avec un financement de 50% ;
- Renouvellement de l'équipement frigorifique de la cantine scolaire vétuste, remplacé par un équipement professionnel haute performance financé au travers du Plan de relance de l'Etat ;
- Deux procédures de péril imminent sont en cours sur 2 immeubles suite rapport expert judiciaire, sur l'Avenue de Narbonne et Rue Villeneuve ;
- Les lettres en 3D format géant « J'AIME SAINT-PONS » réalisées par le Lycée Jacques Brel sont prêtes, il reste à définir l'implantation dans la ville et le coloris ;
- Travaux 2023 :
 - o Béal des tuileries et de St Mens
 - o Jardin Public
 - o Abris bus au Foirail
 - o Pôle Sportif et de loisirs
 - o Programmes Voiries et Parc d'Eclairage Public
 - o Rénovation énergétique des bâtiments
 - o Aménagement de la traversée de ST PONS (Tranche concernant les réseaux) ;
- Sortie prochaine du Bulletin Municipal fin décembre 2022
- Monsieur Josian CABROL demande s'il est possible d'autoriser la décoration par les habitants de l'Avenue de Narbonne. Le conseil municipal autorise cette demande ;
- Monsieur Jacques Soullignac fait état de la vétusté de l'ancienne usine du Martinet, notamment des toitures visibles depuis la route, donnant une mauvaise image d'entrée de ville. Il propose de se rapprocher du propriétaire des lieux pour échanger sur ce sujet ;
- Le Lycée Jacques Brel organise le Mercredi 14 Décembre, un tournoi de badminton pour le Téléthon ;
- Madame COUSTAL informe de sa démission en tant qu'adjointe au 1^{er} Janvier 2023 pour des raisons de santé et personnelle, Monsieur le Maire la remercie pour le travail effectué et comprend sa décision ;
- Dates à retenir :
 - o 7 Janvier 2023 : Vœux de M. le Maire et son conseil municipal
 - o 11 Janvier 2023 : réunion Publique sur l'extinction de l'éclairage public
 - o 20 Janvier 2023 : Inauguration des travaux de l'Avenue de Narbonne

Séance levée à 20h25

Le Maire,

André ARROUCHE



